

Image not found or type unknown



Procédure judiciaire suite à un non remboursement de dette

Par **mamy78**, le **29/01/2009** à **18:17**

bonjour

mon compte a été crédité par erreur et j'ai utilisé l'argent. cependant ma banque m'a demandé de rembourser et j'ai pris l'engagement de tout rembourser par petite mensualité mais actuellement je n'ai plus de travail donc je ne peux plus continuer à rembourser et ma banque m'a envoyé un courrier en me disant qu'elle allait engager un procédure judiciaire qui sera à mes frais est ce qu'elle a le droit?

Par **domi**, le **29/01/2009** à **18:23**

bonsoir , biensûr qu'elle a le droit , il faut bien que la banque récupère son argent !!! Domi

Par **ellaEdanla**, le **30/01/2009** à **14:46**

Bonjour,

pour compléter ce que vous a dit Domi, je vous invite à lire ces articles du Code Civil.

[article 1235 C Civil](#)

[article 1376 C Civil](#)

Cordialement.